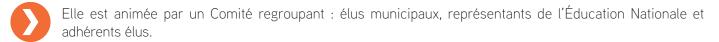




Vous souhaitez soutenir l'école publique et œuvrer au dynamisme des établissements de Trélazé que vous soyez parent d'élève ou non ?

## Adhérez à la Caisse des écoles







## **ADHÉRER**

POUR



remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous



le remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou le remettre en Mairie (Service Éducation).

## Bulletin d'adhésion - Caisse des écoles publiques de Trélazé

Également téléchargeable sur le site internet de la ville www.trelaze.fr

Année scolaire 2025/2026 -

L'adhésion n'entraîne aucune obligation pour les adhérents ; elle traduit votre soutien aux écoles publiques

Le montant minimum de la cotisation est fixé à 3 €

| 1. | Renseignements concernant l'adhérent         |
|----|--|
|    | Nom et prénom                                |
|    | Courriel                                     |
| 2. | Avez-vous des enfants scolarisés à Trélazé ? |
|    | Oui  |
|    | Non  |
|    | Somme versée :                               |
|    | Date   |

Bulletin à rendre complété et accompagné du règlement à :

- l'enseignant de votre enfant

OU

- à l'Hôtel de Ville, Place Olivier Thuau 49 800 Trélazé

Signature :